

Communiqué de presse du 26 février 2019

## **Accord entre le CAJ et la société Alpine Finanz Immobilien AG**

**Après plusieurs entretiens, et grâce à la médiation de la Ville de Bienne, les ambiguïtés et les points de litige existant entre le Centre autonome de jeunesse (CAJ) et la société Alpine Finanz Immobilien AG ont pu être clarifiés et un accord trouvé. De cette manière, les deux parties sont désormais en mesure de retirer leur opposition et leur recours respectifs, et souhaitent coopérer à l'avenir et exploiter toutes synergies potentielles.**

Alors que le Centre autonome de jeunesse (CAJ) veut agrandir et assainir la Coupole, la société Alpine Finanz Immobilien AG projette de réaliser le Centre Esplanade avec des bureaux, des logements et un hôtel directement sur l'Esplanade du Palais des Congrès. Cette situation initiale a constitué dès le départ une grande source de conflits, la société Alpine Finanz Immobilien AG, d'une part, craignant d'énormes nuisances sonores dues à l'agrandissement de la Coupole et le CAJ, d'autre part, craignant quant à lui que de futures plaintes dues aux émissions sonores ne mettent en danger son exploitation. Les deux parties ont donc formé chacune une opposition, resp. un recours contre le projet de construction de l'autre partie. Après plusieurs entretiens, les principaux points de litige ont été désormais clarifiés, et les deux parties ont ainsi signé un accord de bon voisinage.

Durant le processus de conciliation, la Ville de Bienne a joué un rôle majeur de médiation en qualité d'instance neutre, et des solutions ont pu être trouvées aux problèmes soulevés. Le CAJ et la société Alpine Finanz Immobilien AG vont ainsi retirer leur opposition et leur recours respectifs. Les deux parties entendent désormais coopérer et exploiter des synergies potentielles quant aux travaux de construction et à l'exploitation.

La société Alpine Finanz Immobilien AG accepte le projet du CAJ avec les mesures prévues de protection contre le bruit, et soutient les travaux d'assainissement avec une contribution de 150'000 fr. Pour sa part, elle équipera les fenêtres du futur hôtel avec des vitrages antibruit. Ces mesures de protection acoustique constituent des facteurs importants pour un bon voisinage. Comme l'exprime le représentant du CAJ, «grâce à l'accord, rien ne s'oppose plus à l'agrandissement et à l'assainissement de la Coupole. Les mesures projetées par les deux parties garantissent une bonne protection antibruit, de sorte à éviter toutes plaintes à venir pour cause de bruit».

Avec la signature de l'accord, le CAJ et la société Alpine Finanz Immobilien AG ont montré un signe important de rapprochement. Erich Fehr, maire de Bienne, a ainsi déclaré «nous sommes heureux d'avoir pu trouver le chemin d'une cohabitation constructive». Les négociations passées démontrent que nombre de malentendus et de craintes peuvent être surmontés par la voie du dialogue. Afin de soigner un bon voisinage, la société Alpine Finanz Immobilien AG va participer à l'avenir à la table ronde qui s'est établie depuis des années dans ce quartier. Ici, des questions en suspens et des problèmes sont débattus entre les propriétaires concernés et les occupants et occupantes des immeubles voisins, les usagers de la Coupole et les autorités, afin de toujours rechercher des solutions.

**Pour tout renseignement complémentaire:**

Erich Fehr, maire de Bienne, tél. 032 326 11 01 (10h15 – 11h15)

Tina Messer, Représentante du CAJ, tél. 079 589 01 20

Roger Stucki, CEO Alpine Finanz Immobilien AG, tél. 032 329 91 51